

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 1^{er} JANVIER 1873.

Les abonnés ou membres de l'Internationale habitant l'étranger, qui ont à faire parvenir des sommes au Comité fédéral jurassien, sont priés de le faire, non par l'envoi de timbres-poste, dont l'échange est très-difficile et souvent impossible, mais au moyen de mandats de poste.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité fédéral jurassien du
15 décembre 1872.

I. Nouvelles des Sections de la Fédération jurassienne.

1. La Section slave de Zurich donne son adhésion pleine et entière aux résolutions du Congrès de St-Imier.

2. Une Section alsacienne communique également son approbation pour les résolutions dudit Congrès.

3. La même communication est faite de la part de la Section centrale du Locle qui accepte la proposition qui lui a été faite par le Comité fédéral, de constituer dans son sein une agence centrale pour la vente des écrits socialistes; à cet effet elle a nommé une commission composée des compagnons Pindy et François Ducret.

4. La section de la Chaux-de-Fonds donne des renseignements concernant l'expédition du *Bulletin*. Elle délibérera prochainement sur l'adoption ou le rejet des résolutions du Congrès de St-Imier.

5. La Section de Neuchâtel communique une proposition concernant la publication hebdomadaire du *Bulletin*; elle joint quelques exemplaires d'une circulaire qu'elle adresse aux sections, où est développée la dite proposition. Elle commande 30 exemplaires de l'Almanach du Peuple pour 1873 et a ouvert une souscription pour le Mémoire jurassien.

Le bureau de la section a été chargé de s'entourer des renseignements désirables sur l'affaire Stegmeyer.

Elle donne quelques renseignements sur les dispositions prises à Neuchâtel pour provoquer, pendant l'hiver, un mouvement plus considérable parmi les ouvriers.

6. Le compagnon Beslay demande 10 exemplaires de l'Almanach du Peuple pour 1873.

II. Nouvelles de l'extérieur.

7. Les résolutions du Congrès de la Haye, envoyées par la commission de rédaction des procès-verbaux, sont déposées au bureau et les membres du comité invités à en prendre connaissance.

8. Le Conseil fédéral de la Vallée de la Vedre commande 200 exemplaires de l'Almanach du Peuple pour 1873.

9. Le rédacteur de la *Science populaire* nous communique quelques renseignements sur l'organisation d'une librairie socialiste dans le Hainaut (Belgique). Le Conseil de la Fédération du Centre commande 100 exemplaires de l'Almanach du Peuple pour 1873.

III. Résolutions du Comité fédéral.

10. Il est communiqué la traduction d'un article malveillant à l'adresse de notre Fédération, inséré dans la *Tagwacht* de Zurich et dû à la plume du citoyen Becker de Genève. Un projet de réponse est présenté et approuvé.

11. Les sections sont invitées à constituer dans leur sein des agences locales qui auront à se mettre en relations avec la commission centrale constituée au Locle pour la vente des écrits socialistes.

12. Sur la proposition de la Section de Neuchâtel, concernant la publication hebdomadaire du Bulletin, il est résolu: La circulaire de cette section sera immédiatement adressée aux autres Sections; celles-ci communiqueront leurs résolutions d'ici au 21 décembre, de manière à ce que le Comité fédéral puisse statuer dans sa prochaine séance.

Pour le Comité fédéral jurassien,
Le Secrétaire des séances,
Paul JUNET.

Séance du 22 décembre 1872.

I. Nouvelles des Sections de la Fédération jurassienne.

1. Il est communiqué trois documents de la section de Moutier. Le premier est relatif au *Bulletin*, au Mémoire jurassien et à l'Almanach du Peuple pour 1873; la Section de Moutier juge utile de laisser toute liberté à ses membres, relativement aux abonnements au *Bulletin*; elle a ouvert une souscription pour le Mémoire et l'Almanach. Le second document est relatif aux résolutions des Congrès de la Haye et de St-Imier; l'attitude, en matière politique, de ces deux Congrès a engagé la section de Moutier à se prononcer pour les résolutions du Congrès de la Haye. Le troisième est un exposé des tendances de ladite Section, destiné au *Bulletin*; l'insertion de ce document est votée.

2. La Section de Porrentruy n'a pu se réunir extraordinairement cette semaine; elle statuera prochainement sur les propositions de la Section de Neuchâtel; elle a désigné comme secrétaire-correspondant le compagnon Jos. Vuillemin, visiteur, en remplacement du citoyen J. Walzer, démissionnaire.

3. La Section de Sonvillier communique qu'elle a ouvert des listes de souscription pour les abonnements au *Bulletin* et pour le Mémoire jurassien. Elle a désigné comme agent local pour la vente des écrits socialistes le compagnon Adhémar Chopard.

Concernant les propositions de la Section de Neuchâtel relatives à la publication hebdomadaire du *Bulletin*, elle a résolu:

De ne pas y adhérer pour les motifs suivants:

a) Le montant des abonnements ne couvre pas encore les frais de publication du *Bulletin*, dans ses conditions présentes;

b) Les sacrifices demandés aux Sections paralyseraient leur développement sous d'autres rapports, en concentrant toutes leurs ressources en faveur du *Bulletin*;

c) La continuation du *Bulletin*, dans ses conditions présentes, grâce aux progrès réalisés graduellement, permettra ultérieurement un développement certain, tandis qu'une réforme aussi radicale que celle proposée par la Section de Neuchâtel amènerait un nouveau déficit pareil à ceux occasionnés par le *Progrès* et la *Solidarité*.

4. La Section slave de Zurich communique qu'elle a adopté les propositions de la Section de Neuchâtel et ouvert une souscription pour couvrir la part des nouveaux frais qui lui incomberaient.

5. La Section de Neuchâtel communique la résolution suivante, qu'elle a prise dans sa séance du 17 courant:

« La Section de Neuchâtel, après avoir pris con-

naissance de la lettre du Conseil général de New-York, insérée dans le n° 24 du *Bulletin*, déclare repousser de toutes ses forces l'étrange prétention de ce Conseil de casser les décisions d'un Congrès régional; elle renouvelle en même temps son adhésion complète aux résolutions du Congrès jurassien de Saint-Imier, et manifeste son approbation de l'attitude prise dans cette affaire par le Comité fédéral jurassien. »

II. Nouvelles de l'extérieur.

6. Il résulte d'une communication particulière que la Section liégeoise (Belgique) a résolu que si le Conseil général se permettait de suspendre une fédération, n'importe pour quel motif, elle voterait l'abolition de ce Conseil.

7. Une Section française envoie cinq francs pour abonnement au *Bulletin*.

III. Divers.

8. Les factures pour frais d'impression du *Bulletin* année 1872, sont présentées à l'examen du comité. Il est résolu que les comptes du *Bulletin* seront bouclés dans la première quinzaine de janvier et l'état de la caisse avec un aperçu général des comptes communiqués aux Sections.

9. Le citoyen Serrailier de Londres envoie une lettre en réponse à celle insérée dans le *Bulletin*, sur la demande de Jules Montels, à propos de l'affaire Bousquet. Il est résolu que la lettre du citoyen Serrailier sera communiquée au compagnon Montels, puis insérée au *Bulletin* avec la réponse de ce dernier.

10. Vu que deux sections seulement ont communiqué leurs résolutions sur les propositions de Neuchâtel, il est résolu de renvoyer la délibération à la prochaine séance.

Pour le Comité fédéral jurassien,

Le Secrétaire de la séance,

Paul JUNET.

Lettre du Conseil fédéral de Spring street.

(fin)

Nous ne devons cependant pas leur faire la guerre pour les faits accomplis; qu'ils suivent la route qu'ils se sont tracée pour l'avenir, et si parfois ils accomplissent quelque chose d'utile à la classe des Travailleurs, nous les applaudirons. Mais pour le présent, nous les ignorons et suivons notre route pour atteindre notre but; et nous disons: Pas de liberté sans responsabilité, pas d'Égalité sans Solidarité.

Les sections et les membres qui pensent comme nous et ont à cœur la dignité d'hommes libres sont cordialement invités à se joindre ou à correspondre immédiatement avec nous, dans le but de réorganiser notre Association sur des bases plus solides et plus libérales que celles que les législateurs de La Haye veulent nous imposer.

Un Congrès de délégués de sections espagnoles, italiennes, suisses, françaises, américaines et 16 sections jurassiennes, eut lieu le 15 septembre en Suisse; tous y répudièrent le Congrès de La Haye. Il fut décidé qu'un Congrès général était nécessaire et qu'il aurait lieu vers le milieu de mars 1873, afin de donner le temps à toutes les sections qui voudraient y participer de se préparer. Comme nous, tous ces délégués ressentent la nécessité d'une réorganisation, d'une purification de notre Association.

Salut fraternel.

B. HUBERT,

Trésorier et secrétaire correspondant du Conseil Fédéral pour la langue française.

19 Catherine st. (rear), New-York city.

Lettre de la section de Moutier.

A la rédaction du *Bulletin* de la Fédération jurassienne.

Veuillez insérer dans votre prochain numéro ce qui suit :

En répondant, dans le n° 19 du *Bulletin*, à l'appel que la jeunesse jurassienne a adressé aux membres de l'Internationale, vous invitez la Section de Moutier à donner une explication publique au sujet de son attitude envers le dit appel :

Comme base première, nous vous rappellerons l'art. 10 des statuts généraux de l'Internationale ainsi conçu : « Quoique unies par un lien fraternel de solidarité et de coopération, les sociétés ouvrières n'en continueront pas moins d'exister sur les bases qui leur sont particulières. » — A l'appui nous citerons encore l'art. 1^{er} du règlement de la section de Moutier ainsi conçu : « La Société a pour but le développement moral et intellectuel de l'ouvrier ; de chercher par tous les moyens possibles à améliorer sa position. »

Tels sont les principaux points sur lesquels la section de Moutier s'est basée pour travailler à son développement, et par principe de solidarité et de mutualité elle doit prêter son concours à toutes les sociétés, organisations ou mouvements qui tendent à améliorer la position des prolétaires. Dans

ce but, la section de Moutier s'est mise immédiatement à l'œuvre en constituant et en favorisant différentes associations telles que : Sociétés de secours mutuels, de cercle, de crédit mutuel, de consommation, etc.

Si nous devons reconnaître que quelques-unes de ces sociétés ne sont pas encore affranchies du principe bourgeois, nous pouvons, au contraire, dire avec assurance qu'elles n'en sont pas moins un puissant moyen pour arriver à la réforme sociale.

Un autre point qui laissait beaucoup à désirer était le côté politique. Voulant autant que possible y porter remède, les sociétés ouvrières de Moutier, d'accord avec celles de Delémont, convoquèrent une grande réunion pour le 15 octobre 1871 à Delémont, en invitant toutes les sociétés du Jura à s'y faire représenter afin de discuter le nouveau projet de Constitution suisse et voir ce qu'il y aurait à introduire au point de vue des intérêts de la classe ouvrière. Plus de six cents citoyens venus des différentes parties du Jura, répondirent à cet appel et votèrent à l'unanimité qu'il serait introduit dans la nouvelle Constitution fédérale les articles suivants :

Dans la question religieuse.

- a) Séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- b) Suppression du budget des cultes ;
- c) Liberté des cultes ;
- d) Interdiction des manifestations religieuses en dehors des édifices à ce destinés ;
- e) Election par le peuple de tous les fonctionnaires laïques et ecclésiastiques ;
- f) Etat-civil laïque.

Dans la question ouvrière.

a) Instruction primaire gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans révolus. Interdiction de faire travailler les enfants dans les fabriques jusqu'à cet âge.

Enseignement gratuit dans les écoles publiques de tous les degrés ; fourniture du matériel d'école.

b) Suppression de tous les impôts indirects. Introduction de l'impôt direct et progressif.

c) Arbitrage entre ouvriers et patrons ; fixation des heures de travail. Surveillance sévère des locaux servant aux fabriques. Institutions d'inspecteurs de fabriques indépendants des fabricants. Interdiction de diminuer les salaires par des amendes.

d) Statistique officielle et enquêtes régulières sur la position des classes ouvrières.

e) Ouverture d'un crédit de l'Etat en faveur des sociétés coopératives à responsabilité solidaire et illimitée.

f) Rachat des chemins de fer par la Confédéra-

tion, afin que tous les moyens de circulation deviennent la propriété de l'Etat et que celui-ci n'accorde aux particuliers aucun monopole à exploiter.

g) Formation d'une caisse générale suisse pour les malades et les invalides.

Dans la question politique.

a) Que le référendum populaire soit étendu à toutes les lois civiles, pénales, militaires ou d'autres administrations, et que pour tout ce qui concerne le référendum législatif le vote des cantons soit supprimé;

b) Que lorsqu'un nombre déterminé de citoyens demandera aux Chambres fédérales la promulgation d'une nouvelle loi, ou l'abrogation d'une mauvaise, les Chambres soient obligées de prendre en considération ces propositions et de préparer des projets de loi y relatifs;

c) Qu'il soit établi un droit de cité suisse, c'est-à-dire le droit d'indigénat accordé d'une manière obligatoire dans toute l'étendue de la Suisse à tous ceux qui le demanderont et justifieront de leurs droits;

d) Que l'armement, l'instruction et l'équipement des troupes soient mis aux mains de la Confédération;

e) Que la législation suisse soit complètement unifiée.

Ce programme, élaboré par la classe ouvrière est le nôtre et nous le soutiendrons jusqu'à la fin.

Il est vrai qu'il n'a guère été pris en considération par nos barons fédéraux; aussi, nous sommes-nous promis, après le rejet de la Constitution, que, pour la nouvelle législation qui est appelée à réviser la Constitution, nous reprendrions notre programme ouvrier en faisant tous nos efforts pour faire passer un de nos candidats afin qu'il puisse défendre la cause des prolétaires. La jeunesse jurassienne, ne voulant pas rester stationnaire, a épousé la cause de l'ouvrier et s'est mise la première à l'œuvre; et, comme une partie des internationaux professe le principe de l'abstention, la jeunesse libérale leur adressa un appel pour les engager à participer au scrutin.

La section de Moutier, fidèle à son programme, a cru qu'il était de son devoir de favoriser cet appel en engageant tous les ouvriers à participer au vote dans l'intérêt de leur cause.

Une chose qui ne doit pas rester inaperçue, c'est que le candidat que nous avons désigné pour nous représenter a déclaré dans le *Progrès* de Delémont qu'il ferait de notre programme sa profession de foi et qu'il réunirait tous ses efforts pour le faire triompher au sein des Chambres fédérales; ce qui n'a pas manqué d'attirer contre lui une coalition de toute la bourgeoisie. Conséquemment on ne peut pas nous accuser d'avoir fait de la politique bourgeoise, ni d'avoir cherché autre chose que le triomphe de la question sociale.

Ce sont là les explications que nous avons à vous donner, et, si nous sommes entrés dans tous les détails de notre organisation, si nous vous avons

retracé la marche que nous avons suivie, c'est pour vous dire que la section de Moutier est fermement résolue à travailler dans ces principes comme elle l'a fait jusqu'ici.

Si donc nous ne partageons pas votre manière de voir en vous suivant sur le terrain révolutionnaire, soyez persuadés que nous n'en resterons pas moins unis dans toutes les questions d'organisation qui tendent à améliorer la position des travailleurs.

La section de Moutier, en vous exposant franchement sa manière de voir, a aussi un devoir à remplir: C'est celui de remercier publiquement les organisateurs et membres du Comité fédéral jurassien pour l'énergie et le dévouement dont ils font preuve pour la cause des prolétaires.

Salut et fraternité!

Au nom de la section de Moutier,

Le Secrétaire,
E. BUCHE.

Le Président,
Henri FAVRE.

Les Congrès belge et espagnol.

Le Congrès des sections belges, réuni à Bruxelles les 25 et 26 décembre dernier, a donné les résultats qu'on pouvait en attendre. Les Belges se sont énergiquement prononcés pour le principe de l'autonomie, et ont déclaré qu'ils ne reconnaissent plus le Conseil général. Voici le texte de la résolution adoptée; on remarquera qu'elle est tout-à-fait semblable, pour le fond, à celle votée par le Congrès jurassien du 15 septembre 1872:

« Le Congrès belge de l'Association internationale des travailleurs, tenu le 25 et le 26 décembre à Bruxelles, déclare nulles et non avenues les résolutions enlevées par une majorité factice au Congrès de la Haye, et ne les veut reconnaître, comme étant arbitraires, autoritaires et contraires à l'esprit de l'autonomie et aux principes fédéralistes.

» En conséquence, il procédera immédiatement à l'organisation d'un pacte fédératif et autonome entre toutes les fédérations régionales qui voudront y contribuer, et ne reconnaît en aucune façon le nouveau Conseil général de New-York qui nous a été imposé au Congrès de la Haye par une majorité subtile et au mépris de tous les principes inscrits dans les statuts généraux. »

Nous avons retardé le tirage de ce numéro pour attendre des nouvelles du Congrès espagnol. Nous les trouvons dans la *Federacion* de Barcelone du 4 janvier. Le Congrès de Cordoue, composé de 48 délégués, a approuvé le pacte d'amitié, de solidarité et de défense mutuelle conclu à Saint-Imier. Il a été donné lecture d'un télégramme du Congrès belge conçu en ces termes:

« Le Congrès belge au Congrès espagnol, salut. Vive Saint-Imier! Autonomie et fédération. »

» (Signé) Eugène STEENS. »

Ce télégramme a été accueilli avec enthousiasme. Nous donnerons dans notre prochain numéro plus de détails sur ces deux importants Congrès.

W. B. à B. — Reçu les 18 fr. 05. Expédierons.

P. V. à L. — Reçu les 10 fr. Expédierons. L'abonnement pour l'Angleterre est de fr. 6.40. Il vous reste donc à nous envoyer encore fr. 2.40 pour votre abonnement de 1873.